



FERMETURE COPROPRIETE HOSTILITE DES COMMERCANTS

Par **guigou**, le **19/01/2011** à **22:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire et lors de l'Assemblée Générale , la fermeture des Résidences a été votée et a été installée d'ici peu .

Mais une réaction d'hostilité très forte s'est manifestée parmi les commerçants approuvant pourtant majoritairement le projet de fermeture allant même jusqu'à communiquer les codes aux gens de l'extérieur .

Ces portes de plus ont été endommagées (hostilité très grande des populations extérieures, menaces personnelles sur le Président)

La mairie est intervenue par le biais de la Police Municipale nous obligeant à ouvrir les portes et fermer à une certaine heure avec [faq/4237-mise-en-demeure-definition mise en demeure] si cela n'est pas respecté).

Que peut-on faire ?

Merci à vous

Cordialement ,

Par **Laure11**, le **19/01/2011** à **23:05**

Bonsoir,

Expliquez vous un peu plus clairement.

Vous êtes une copropriété privée. Vous avez des parties communes et la résidence a des portails qui sont fermés à clé. (c'est ce que j'ai compris).

Cela résulte d'un vote en Assemblée Générale.

Qu'est ce que viennent faire les commerçants ? Ils sont installés dans la résidence ?

Dans la mesure où c'est une copropriété privée, la Mairie n'a aucun droit d'intervenir !

Expliquez nous exactement ce qui se passe et il faudra faire un courrier recommandé AR au

Maire.